

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022**

ASSOCIATION L'ELAN

Siège social : 25, rue du Contrat Social

76000 - ROUEN

SOCIETE D'ORGANISATION – GESTION ET EXPERTISE COMPTABLE

*Société de Commissariat aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Rouen - Société d'Expertise-Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Rouen
Société par Actions Simplifiée au capital de 107 200 Euros*

RCS Rouen B 730 500 345 - TVA FR 29 730 500 345 - SIRET : 730 500 345 00055 – APE : 6920 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION L'ELAN

Siège social : 25, rue du Contrat Social

76000 - ROUEN

ASSOCIATION L'ELAN

Siège social : 25, rue du Contrat Social

76000 - ROUEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux adhérents de l'association L'ELAN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ELAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons porté particulièrement notre attention sur l'exhaustivité des produits de tarification, sur la séparation des produits et des charges de l'exercice et sur les informations contenues dans l'annexe, cela nous a conduit à conforter notre position sur la certification des comptes de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois-Guillaume, le 12 juin 2023

S. O. G. E. C.
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Gilles', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Catherine GILLES

Associée



BILAN CONSOLIDE 2022

ACTIF	Brut 2022	Amortissement 2022	Net 2022	Net 2021
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	14 790	10 510	4 280	5 708
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	11 051	11 051	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	101 056	-	101 056	101 056
Constructions	1 440 190	556 895	883 294	737 150
Installations techniques, matériel et outillage industriel	9 770	3 954	5 815	581
Autres immobilisations corporelles	163 701	122 315	41 386	44 154
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	375	-	375	375
TOTAL I	1 740 932	704 726	1 036 207	889 025
Actif circulant				
Stocks et en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	8 721	-	8 721	7 908
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	293 346	-	293 346	225 731
Créances reçues par legs ou donations	-	-	-	-
Autres créances	89 391	-	89 391	21 850
Valeurs mobilières de placement	338 714	13 042	325 672	334 786
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Disponibilités	1 433 616	516	1 433 100	1 704 684
Charges constatées d'avance	10 643	-	10 643	6 682
TOTAL II	2 174 431	13 558	2 160 873	2 301 640
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 915 363	718 284	3 197 079	3 190 665



BILAN CONSOLIDE 2022

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	592 158	592 075
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves	462 965	462 965
Réserves pour projet de l'entité	306 041	306 041
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	188 726	128 784
Excédent ou déficit de l'exercice	153 116	60 026
Situation nette (sous total)	1 396 774	1 549 891
Fonds propres	-	-
Subventions d'investissement	540 885	527 080
Provisions réglementées	417 246	416 502
Droits des propriétaires - (Commodat)	-	-
TOTAL I	2 354 906	2 493 472
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	-	-
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	100 000	100 000
Provisions pour charges	275 721	224 829
TOTAL III	375 721	324 829
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Avances et acomptes reçus sur commande	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 264	21 196
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	373 089	277 208
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	73 099	73 960
Instruments de trésorerie	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL IV	466 452	372 364
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 197 079	3 190 665



COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDÉ 2022

	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	-	-
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	-	-
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	-	-
Ventes de prestation de service	-	-
<i>Dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs	2 347 697	2 390 360
Concours publics et subventions d'exploitation	-	-
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	-	-
<i>Mécénats</i>	-	-
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	-	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	123 380	82 223
Utilisations des fonds dédiés	-	-
Autres produits	697	461
TOTAL I	2 471 774	2 473 043
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	208 487	207 655
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	205 537	182 609
Salaires et traitements	1 454 981	1 345 502
Charges sociales	644 153	571 962
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	72 401	54 448
Report en fonds délégués	-	-
Autres Charges	140	86
TOTAL II	2 585 700	2 362 261
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 113 926	110 782
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	2 557	758
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	1 194
TOTAL III	2 557	1 952
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	8 840	1 387
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL IV	8 840	1 387

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-	6 283	565
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-	120 209	111 347
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		500	-
Sur opérations en capital		19 375	14 012
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		-	849
TOTAL V		19 875	14 861
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		52 782	66 182
TOTAL VI		52 782	66 182
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	32 907	- 51 321
Participation des salariés aux résultats (VII)		-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)		-	-
Total des produits (I+III+V)		2 494 205	2 489 857
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		2 647 322	2 429 831
EXCEDENT OU DEFICIT	-	153 116	60 026

ANNEXE
AUX COMPTES ANNUELS
EXERCICE 2022

Annexe au bilan, avant répartition du résultat, de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 3 197 079 € et au compte de résultat dégagant un déficit de 153 116 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



1 – OBJET SOCIAL

Il est formé entre les adhérents aux présents statuts et ceux qui adhéreront ultérieurement, une association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination :

« *L'ELAN* »

Cette association a pour objet d'œuvrer à la protection de l'enfance.

Elle a vocation notamment à apporter aux mineurs et jeunes majeurs protection, soutien et éducation. A ce titre, elle gère principalement des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux légalement autorisés, habilités ou conventionnés afin de disposer des moyens nécessaires à son action.

L'association est force de proposition pour créer et porter toute nouvelle action répondant aux besoins des enfants et de leur famille.

Elle intervient également en réponse à la demande des services sociaux et médico-sociaux des collectivités territoriales et de l'Etat, et plus particulièrement du Conseil Départemental, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou des Magistrats. L'association a vocation également à intervenir dans le cadre des politiques familiales et de la petite enfance.

Il s'agit, entre autres, d'effectuer des missions d'action éducative en milieu ouvert, intervention classique ou renforcée à domicile, des mesures d'investigation judiciaire ou d'apporter des réponses aux problèmes relevant de la protection de la jeunesse.

Son but est d'apporter son concours aux responsables de la politique sociale du Conseil Départemental, aux Magistrats et à tout partenaire institutionnel en ce qui concerne les familles et la protection des jeunes.

Il pourrait également consister, en fonction des besoins, à remplir toutes missions spécifiques confiées par le pouvoir administratif, judiciaire, tant au civil qu'au pénal, concernant des enfants et des adultes.

Le projet associatif précise la politique menée par l'association, ses moyens et ses projets de développement.

Son but est d'apporter son concours aux responsables de la politique sociale du Conseil Général et aux magistrats en ce qui concerne les familles et la protection des jeunes.

Pour 2022, l'association était mandatée pour réaliser :

- 639 Mesures d'Action Educative judiciaires ou administratives
- 25 Mesures d'Intervention Educative renforcée judiciaire ou administrative.
- 142 Mesures d'Investigations Judiciaires Educatives



2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis et présentés conformément aux règlements ANC n° 2014-03 et du règlement ANC n° 2018-061.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Immobilisations	Durée d'amortissement
Gros Œuvre	50 ans
Couverture	5 ans
Chauffage	5 ans
Electricité	15 ans
Ravalement	15 ans
Menuiserie intérieure et extérieure	25 ans
Autres agencements	10 ans
Matériel et mobilier	5 à 10 ans
Mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue de chaque composant.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Au Passif du Bilan, la rubrique « Provision pour Charges » est de 275 721 €. Le chiffre global de ces indemnités, charges sociales et fiscales comprises, est d'un montant équivalent.



Cette évaluation a été effectuée en tenant compte de la probabilité de survie des salariés à l'âge de 64 ans et d'un taux de turn-over fixé en fonction de l'âge du salarié.

Cet exercice, la provision a fait l'objet d'une dotation d'un montant de 52 037 € pour les salariés présents au 31/12/2022 et d'une reprise de 1 145 € pour les salariés sortis courant 2022.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Ce poste, qui s'élève à 417 246 € regroupe les provisions constituées conformément aux obligations spécifiques imposées par la réglementation budgétaire (instruction budgétaire et comptable M22) incluant :

- Différence de réalisation d'éléments d'actif pour 223 801 € : contrepartie des produits financiers et plus-values de cession affectées en ressource de la section d'investissement.
- Réserves réglementées sur produits financiers pour 193 445 €.

PROVISION CONGES PAYES

En application de l'avis du C.N.C. n° 2007-05 du 4 mai 2007, le montant de la créance envers les financeurs figurant à l'actif du bilan au 31.12.2007 et correspondant au montant de la provision pour congés à payer, charges incluses des années 2004 à 2006, à l'ouverture de l'exercice 2007 soit 8 595 € avait été comptabilisé au débit du compte 114 210 « Dépenses refusées par l'autorité de tarification » et figurait au passif du bilan au poste « Report à Nouveau » en moins des fonds propres de l'Association au 31/12/2019.

A compter du 1^{er} Janvier 2020 et en application du règlement ANC n° 2018-061, cette provision figure désormais dans un compte 115 210 « « Dépenses refusées par l'autorité de tarification ». Ce changement de réglementation a pour but de reclasser cette dépense en « Réserves sous contrôle des tiers financeurs ».

La variation de la provision, incluant la charge de l'année 2022, a été portée par affectation du résultat au passif du bilan au débit du compte 115 200 « Dépenses pour congés payés ».

La variation de la provision au titre de l'exercice a été comptabilisée au compte de résultat.

AUTRES PROVISIONS

Une provision pour litige d'ordre social a été comptabilisée en 2015 pour faire face à une sortie de ressource probable. L'association a estimé, que le coût serait de l'ordre de 20 000 euros avec une provision complémentaire de 50 000 € en 2018.

Sur l'exercice 2021, les différents d'ordre social existent toujours et l'évaluation dans le bilan inclus une provision complémentaire de 30 000 €.

En 2022, plusieurs jugements ont été rendus, suivis de suite par une saisine de la Cour d'Appel de l'une ou l'autre des parties. Comptablement, cela se traduit par un maintien de la provision.



3 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1/ Covid 19

A la date où nous établissons ces annexes, la plupart des restrictions sont levées. Un accord d'entreprise prévoit la possibilité pour les salariés de faire du télétravail une fois la semaine avec une planification 7 jours à l'avance.

Le travail avec les familles s'est poursuivi normalement.

2/ Activités

Deux comptes de résultat apparaissent en 2022 dans les comptes, il s'agit :

- Pour le premier compte de résultat, d'une nouvelle activité expérimentale intitulée « Soutien à la parentalité ». Il s'agit de groupes de paroles entre les familles et professionnels. La première thématique a eu lieu en septembre 2022 « Être Parents c'est pas si simple ». Ces rendez-vous se font une fois par mois. Cette activité a pu se réaliser grâce au financement de la CAF, nouveau partenaire financier de l'association. Cette activité est reconduite pour 2023.
- Pour le second, il s'agit de fonds de la CAF pour une étude de faisabilité d'ouverture d'un service espace rencontre. Un groupe de travail pluridisciplinaire a été constitué à cet effet et a conclu à la mise en place de cette activité. Le conseil d'administration a validé ensuite le projet sous réserve d'un financement intégral de l'activité. En mai 2023, l'association a réussi à obtenir un accord pour les fonds nécessaires à l'ouverture du service qui ouvrira ces portes le 1^{er} juin 2023.

L'activité de Milieu Ouvert pour 2022 est de 212 042 journées contre 233 235 journées budgétées soit un taux d'activité à 91% provenant d'une réorganisation au sein du Département, entraînant un retard de prescription des mesures couplée d'une baisse des mesures judiciaires. Cette baisse se poursuit jusqu'en mai 2023 pour reprendre un niveau d'activité normal en juin 2023.

L'activité d'Interventions Educatives à Domicile Renforcée poursuit sa montée en charge.

L'activité des M.J.I.E. (Mesure Judiciaire d'Investigation Educative) représente une activité de 142 actes en 2022 comme prévu dans le budget prévisionnel.

3/ Mise en conformité R.G.P.D.

Ce travail d'actualisation a fait l'objet d'une séance de travail avec notre D.P.O. courant septembre 2022.

4/Contentieux

Un jugement prud'homal a condamné l'association aux paiements de fortes indemnités en 2022. L'impact financier se ressent dans la trésorerie de l'association qui a fait appel de la décision.

L'association a bon espoir de voir le jugement de 1^{ère} instance requalifié. De plus, l'association qui a également porté plainte au pénal, est en attente de la suite donnée par le Parquet.

4 - DETAILS DE CERTAINS POSTES DU BILAN

 4.1 TABLEAU EXPLICATIF DU RESULTAT COMPTABLE

NATURE DU RESULTAT	EXCEDENT	DEFICIT
GESTION CONTROLEE (1)		
Milieu Ouvert		183 743.00
I.E.D.R.	3 429.00	
M.J.I.E.	28 587.00	
Soutien à la parentalité	0.00	
Espace rencontre	0.00	
TOTAL GESTION CONTROLEE		151 727.00
GESTION LIBRE (2)		
VIE ASSOCIATIVE		1 389.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (1+2)		153 116.00

 4.2 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Nature	Montant global - règlement ANC 2018-06	Augmentation	Diminution ou Consommation	Montant à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	592 075	83		592 158
Fonds associatifs avec droit de reprise	769 006			769 006
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	128 784	59 942		188 726
Subvention d'investissement	527 080	33 180	19 375	540 885
Provisions règlementées	416 502	744		417 246
<i>TOTAL intermédiaire</i>	<i>2 433 447</i>	<i>93 949</i>	<i>19 375</i>	<i>2 508 021</i>
Résultat comptable de l'année	60 026			-153 116
Total des fonds associatifs	2 493 472			2 354 906

4.3 FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
		Dotations	Reprise	
Réserve pour investissements	0			0
Réserve de trésorerie	306 041			306 041
Excédent affecté à l'équipement	290 670			290 670
Réserve de compensation	165 920			165 920
Réserve pour formation	6 375			6 375
TOTAL RESERVES	769 006	0	0	769 006

 4.4 TABLEAU EXPLICATIF DES RESERVES SOUS CONTROLE DES FINANCEURS

Affectation au Compte Administratif après approbation des Comptes Annuels

NATURE	DEBITEUR	CREDITEUR
Résultat en instance d'affectation dont :		176 768
<i>A l'exercice N</i>		67 634
<i>A l'exercice N+1</i>		109 134
<i>A l'exercice N+2</i>		0
A la réserve pour investissements		0
En cours rejetés		41 146
Compte Epargne temps rejetés	4 437	
Départ en retraite rejeté		1 805
Provision pour litige rejetée	65 000	
Dépenses pour congés payés	61 969	
Subvention non renouvelable		109 007
Dépenses de congés payés 2004-2006	8 595	
SOLDE avec application du règlement ANC n° 2018-061		188 726

 4.5 TABLEAU DES PROVISIONS REGLEMENTEES

NATURE	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Différence sur réalisation d'éléments d'actif	223 801			223 801
Réserves réglementées sur produits financiers	192 701	744		193 445
TOTAUX	416 502	744		417 246

4.6 TABLEAU DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Montant à la fin de l'exercice
		Dotation	Reprise	Utilisation	
Provisions pour litiges	100 000	0	0	0	100 000
Autres provisions pour risques	224 829	52 037	1 145	0	275 721
TOTAL PROVISIONS	324 829	52 037	1 145	0	375 721

4.7 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

		Immobilisations au 01/01/2022	Acquisitions de l'exercice	Diminutions ou sorties de l'exercice	Immobilisations au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles		(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
201	Frais d'établissement	14 790	-	-	14 790
206	Droit au bail (établissements privés)	-	-	-	-
208	Fonds commercial (établissements privés)	11 051	-	-	11 051
Immobilisations corporelles					
211	Terrains	101 056	-	-	101 056
212	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	-	-	-	-
213	Constructions sur sol propre	1 270 748	194 674	25 232	1 440 190
214	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
215	Installations techniques, matériel et outillage	3 884	5 886	-	9 770
218	Autres immobilisations corporelles	167 672	19 022	22 993	163 702
	<i>dont : Matériel de transport</i>	-	-	-	-
	<i>Matériel de bureau</i>	143 932	18 390	22 993	139 330
	<i>Mobilier</i>	23 740	632	-	24 372
Immobilisations financières					
25.26	Participations et créances rattachées				
27	Autres titres immobilisés				-
274	Prêts	-			-
275.28	Autres immobilisations financières	375		0	375
TOTAL GENERAL		1 569 575	219 582	48 225	1 740 932

4.8 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Amortissements cumulés au 31 décembre 2021	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre 2022	
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)	
Amortissements des immobilisations incorporelles					
2801	Frais d'établissement	9 082	1 428	-	10 510
2803	Frais d'études, de recherche et de développement, et frais d'insertion	-	-	-	-
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
2806	Droit au bail (établissements privés)	-	-	-	-
2807	Fonds commercial (établissements privés)	-	-	-	-
2808	Autres immobilisations incorporelles	11 051	-	-	11 051

**Amortissements des immobilisations
corporelles**

2811	Amortissement des terrains de gisement	-	-	-	-
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	-	-	-	-
2813	Constructions sur sol propre	533 597	48 530	25 232	556 895
2814	Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
2815	Installations techniques, matériel et outillage	3 302	652	0	3 954
2818	Autres immobilisations corporelles	123 516	21 791	22 993	123 516
	<i>dont : Matériel de transport</i>	-	-	-	-
	<i>Matériel de bureau</i>	106 215	19 938	22 993	106 215
	<i>Mobilier</i>	17 301	1 853	0	17 301

282	Amortissement des immobilisations reçues en affectation (établissements publics)				
-----	--	--	--	--	--

TOTAL GENERAL	680 550	72 401	48 225	704 726
----------------------	---------	--------	--------	---------

4.9 TABLEAU DES ECHEANCES ET DES DETTES

Créances	31/12/2022	Échéances	
		à un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1)	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif circulant :			
	31/12/2022	Échéances	
		à un an au plus	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	302 067	302 067	-
Autres créances clients	9	9	-
Personnel et comptes rattachés	3 353	3 353	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 938	14 938	-
Etat et autres collectivités publiques	0	0	-
Autres	71 090	71 090	-
Charges constatées d'avance	10 643	10 643	-
TOTAL	402 100	402 100	-

Dettes	31/12/2022	Échéances		
		A un an au plus	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissements de crédits	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Avances clients	0	0	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 264	20 264	-	-
Personnel et comptes rattachés	140 253	140 253	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	174 149	174 149	-	-
Etat et autres collectivités publiques	58 688	58 688	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	73 099	73 099	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	466 452	466 452	-	-



5 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 TABLEAUX DES RETRAITEMENTS ENTRE RESULTAT COMPTABLE ET RESULTAT BUDGETAIRE

Résultat comptable des établissements en gestion contrôlée :	-	151 727
Reprise des résultats des exercices antérieurs		67 644
Neutralisation variation provision congés payés		28 234
Retraitement des encours	-	49 167
Allègement charges sociales	-	12 145
Dépenses non opposables aux financeurs	-	1 145
Résultat de l'exercice aux comptes administratifs :	-	118 306

5.2 ENGAGEMENTS FINANCIERS

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES	
	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	NEANT

5.3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles sont pour 2022 de 0 €.

5.4 EFFECTIFS (à la clôture de l'exercice)

Effectif employé	En nombre
Personnel de direction	5
Personnel de secrétariat et service R.H.	4
Personnel des services généraux	1
Personnel éducatif et social	32
Personnel psychologue et paramédical	4
Total général	46

Nombre d'Equivalent Temps Plein sur l'année : 43.33.

5.5 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE DES 3 PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS BENEVOLES ET SALARIES (Article 20 de la loi du 23 mai 2006)

L'association est dirigée par le bureau de l'association président, vice-président, trésorier, secrétaire ; tous ces membres sont bénévoles et donc non rémunérés.

La directrice est salariée de l'Association et est chargée de la mise en œuvre de ces décisions.

Cette seule personne concernée bénéficiant d'une rémunération, l'indication de cette information conduirait à fournir une information individuelle confidentielle.